

Les droits d'autrui dans l'usage des réseaux sociaux

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اجْتَنِبُوا كَثِيرًا مِّنَ الظَّنِّ إِنَّ بَعْضَ
الظَّنِّ إِثْمٌ وَلَا تَجَسَّسُوا وَلَا يَغْتَبَ بَعْضُكُم بَعْضًا
يُحِبُّ أَحَدُكُمْ أَنْ يَأْكُلَ لَحْمَ أَخِيهِ مَيْتًا... ﴿١٢﴾
سورة الحجرات، ١٢/٤٩

عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ أَنَّ النَّبِيَّ (صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) قَالَ :
" كَفَى بِالْمَرْءِ إِثْمًا أَنْ يُحَدِّثَ بِكُلِّ مَا سَمِعَ ."
أبو داود، كتاب الأدب، ٨٠

Mes chers frères !

L'islam a enveloppé la langue, le cœur et l'ensemble des comportements de l'homme d'une belle moralité. Car le croyant vit avec la conscience d'être constamment en présence d'Allah. Cette conscience ne s'arrête pas aux portes de la mosquée, de la maison ou du lieu de travail ; elle se poursuit également sur l'écran du téléphone et dans les comptes de réseaux sociaux. Aujourd'hui, nos paroles ne sortent pas seulement de notre bouche, mais aussi de notre clavier. Une phrase que nous écrivons, un commentaire que nous publions ou une image que nous partageons peuvent atteindre des milliers de personnes en quelques secondes. C'est pourquoi le monde numérique ne doit pas être considéré comme un espace où l'on pourrait agir selon les désirs de notre ego sous de faux noms et de fausses identités.

Chers fidèles !

Allah le Très-Haut dit : « **Ô vous qui avez cru ! Si un pervers vous apporte une nouvelle, voyez bien clair de crainte que par inadvertance vous ne portiez atteinte à des gens et que vous ne regrettiez par la suite ce que vous avez fait.** »¹ Et dans un autre verset : « **Ô vous qui avez cru ! évitez de trop conjecturer [sur autrui] car une partie des conjectures est péché. Et n'espionnez pas; et ne médisez pas les uns des autres. L'un de vous aimerait-il manger la chair de son frère mort ? Non ! vous en aurez horreur.** »² Les commandements du Coran sont aussi les principes moraux fondamentaux de l'ère numérique. Chaque partage effectué sans vérification préalable de sa véracité peut porter atteinte à l'honneur d'une personne. Révéler la vie privée d'autrui, se moquer, insulter ou propager les défauts des gens n'est pas un

simple partage sur les médias virtuels : c'est, au contraire, une grave violation des droits d'autrui.

Chers croyants !

Aujourd'hui, les réseaux sociaux peuvent se révéler plus dangereux qu'utiles. Que de personnes sont condamnées devant tous par un simple commentaire rédigé en quelques secondes, discréditées par des nouvelles dont la véracité n'a jamais été prouvée, ou devenues la cible de véritables lynchages numériques ! Or l'islam ne permet à personne de porter atteinte à l'honneur et à la dignité d'autrui. Peut-être l'oublions-nous, mais les paroles que nous prononçons cachés derrière notre clavier sont elles aussi enregistrées auprès d'Allah.

En effet, le Messenger d'Allah (saw) a dit : « *Il suffit à la personne comme mensonge de transmettre tout ce qu'elle entend.* »³ Et il dit dans un autre hadith : « *Que celui qui croit en Allah et au Jour dernier dise du bien ou qu'il se taise.* »⁴ Chaque mot que nous écrivons deviendra soit une charité permanente (sadaqa jāriya) en notre faveur, soit un péché qui continuera de peser contre nous.

Chers musulmans !

Avant de partager, posons-nous ces questions : cette information est-elle vraie ? Ces paroles risquent-elles de blesser quelqu'un ? Ce commentaire est-il une parole dont Allah serait satisfait ? Si notre réponse est « non », alors taisons-nous. Si nos publications sont des choses que nous n'oserions pas dire en face à face, nous devrions également nous abstenir de les écrire derrière un écran. Apprenons à nos enfants à utiliser la technologie correctement. Faisons au moins de nos propres réseaux sociaux un canal de bien-être où se propagent la vérité et la belle parole et non la médisance et la haine. Une publication supprimée sera peut-être oubliée ; mais le compte des droits d'autrui ne s'efface jamais, tant que le titulaire du droit ne l'a pas pardonné.

Qu'Allah nous compte parmi Ses serviteurs qui utilisent leur langue, leur plume et leur clavier pour la vérité et la droiture, qui protègent l'honneur des gens et qui se gardent de violer les droits d'autrui. Âmine !

¹ Sourate Al-Houjourât, 49:6

² Sourate Al-Houjourât, 49:12

³ Aboû Dâwoûd, Adab, 80

⁴ Boukhârî, Adab, 31; Mouslim, Îmân, 74